



Département de la Somme  
Arrondissement d'Amiens  
Canton d'AILLY SUR SOMME  
***Commune de Crouy Saint Pierre***  
***et Commune associée de Saint Pierre à Gouy***  
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : [mairie@crouysaintpierre.fr](mailto:mairie@crouysaintpierre.fr)  
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 11 mai 2023 18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents : Monsieur SINOQUET Régis, Maire  
Monsieur CLÉRE Denis, 1<sup>er</sup> adjoint  
Monsieur LEGRIS Cyril  
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre  
Monsieur VAN LAECKEN Patrick  
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :  
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre)  
Monsieur BOULET Bernard (donne pouvoir à Monsieur SINOQUET Régis)  
Madame LEGROS Alexandra (donne pouvoir à Monsieur CLÉRE Denis)  
Madame MEULIN Maryline (donne pouvoir à Monsieur VAN LAECKEN Patrick)  
Madame KIENZEL Delphine

Secrétaire de séance : Monsieur VAN LAECKEN Patrick

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.  
L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 04 mai 2023 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- Approbation du précédent compte-rendu (CM du 27 mars 2023).
- Budget : Autorisation virements de crédit dans la limite de 7.5% des dépenses réelles
- Cotisation SOMEA 2023
- Réclamation d'un administré (Taille de haies / Pose d'un miroir)
- Dispositions relatives aux TIG et TNR
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Voirie : Demande de subvention « Parts amendes de police » Réalisation abribus
- Règlement Salle des fêtes et Barnum (modifications tarifaires, suppression chèque de caution)
- Chemins ruraux : Révision redevance chemins (ex-AFR et communaux)
- Informations diverses
  - PLUi : Mise à disposition du public « Modification simplifiée n°1 »
  - Comptes-rendus des participations aux réunions (CCNS/SIVU/Enfance Jeunesse)
  - Relance du dispositif « Participation Citoyenne »
  - Concours Maisons Fleuries et passage du Jury Régional pour l'attribution d'une première fleur
  - Concours « Colorie le coq et donne-lui un nom » : Préparation cérémonie
  - Concert en l'église de Crouy offert pour récolter des dons au profit de la Fondation du Patrimoine
  - Opérations brioches ADAPEI 80 du 09 au 15 octobre 2023

Monsieur le Maire prend lecture des pouvoirs et les reconnaît :

Monsieur LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, Monsieur BOULET Bernard donne pouvoir à Monsieur SINOQUET Régis, Madame LEGROS Alexandra donne pouvoir à Monsieur CLÉRÉ Denis et Madame MEULIN Maryline donne pouvoir à Monsieur VAN LAECKEN Patrick.

En préambule, Monsieur le Maire réitère ses condoléances à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre à la suite du décès de sa mère.

### **I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 27 MARS 2023)**

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et entériné sans observations.

### **II – BUDGET : AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDITS DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DÉPENSES RÉELLES**

Monsieur le Maire propose de retirer ce point à l'ordre du jour, considérant que la commune n'est pas concernée cette année par le besoin de mettre en place cette autorisation de virements de crédits. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Le sujet ne sera pas débattu.

### **III – COTISATION SOMEA 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de cotisation de l'association « SOMME Espace et Agronomie » (SOMEA).

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2023
- Autorise le paiement de la cotisation de 30,00€

### **IV – RÉCLAMATION D'UN ADMINISTRÉ (TAILLE DE HAIE/POSE D'UN MIROIR)**

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal la teneur d'un courrier transmis avec accusé de réception par un administré qui réitère une demande déjà formulée en 2019 pour la pose d'un miroir afin de sécuriser la sortie de sa propriété.

L'administré signale à cet effet la prolifération dangereuse d'une haie vive qui doit être taillée.

Considérant l'arrêté n°202020 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 limitant la vitesse à 30km/h dans la traversée de l'agglomération de Crouy-Saint-Pierre sur la RD3 (Rue du 44<sup>ème</sup> Tirailleur Sénégalais), Rue Robert Pecquet, Rue de la Croix, Rue de Magnez, et Rue Alfred Bulard à l'intérieur de l'agglomération ;  
Considérant que tout conducteur doit s'assurer qu'il peut s'engager sur une voie de circulation sans danger ;

Considérant que la dite-haie problématique a été taillée récemment ;

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de pose d'un miroir étant donné que le danger a été écarté.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Charge Monsieur le Maire de prévenir l'administré

### **V – DISPOSITIONS RELATIVES AUX TIG ET TNR**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dispositions relatives aux TIG et TNR notamment les modalités d'engagement des collectivités pour accueillir des personnes devant effectuer des TIG (Travail d'Intérêt Général) et/ou TNR (Travail non rémunéré).

Monsieur le Maire propose d'accueillir des TIG ou TNR pour effectuer divers petits travaux d'entretien.

Monsieur le Maire annonce que le dispositif sera immédiatement stoppé en cas de soucis.

Madame LEROY-LONGUET demande si des fiches de postes vont être créés ?

Monsieur CLÉRE explique qu'il s'agit de missions courtes et ponctuelles.

Madame SINOQUET demande où vont se restaurer ses personnes ?

Madame SINOQUET demande si nous connaissons d'autres communes qui ont déjà accueilli des TNR ou TIG ?

Monsieur CLÉRE répond qu'il n'y a pas eu de retour négatif lorsque ce dispositif a été présenté au Congrès des Maires.

Monsieur LEGRIS propose d'essayer.

Monsieur le Maire informe qu'aucune convention n'est à signer. La commune fait savoir au Tribunal Judiciaire son intention de recevoir des TIG et/ou TNR.

Madame LEROY-LONGUET pense que cela permettra d'aider l'agent communal.

Madame SINOQUET demande si les personnes viennent avec leurs propres moyens/outils.

Monsieur le Maire répond que les personnes seront affectées à des missions nécessitant pas ou peu d'outils qui seront mis à disposition.

Monsieur VAN LAECKEN demande si la population sera prévenue via Intramuros.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas d'information à chaque arrivée de TIG/TNR pour éviter de faire de la discrimination.

Monsieur CLÉRE explique avoir déjà travaillé avec des TIG/TNR dans sa carrière sans que cela ne pose de problèmes particuliers.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour répondre favorablement au souhait de Monsieur le Procureur de la République d'Amiens concernant l'accueil au sein des collectivités territoriales de personnes en devoir de s'acquitter de TIG et/ou TNR.

#### **VI – RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur le Maire communique la teneur de la lettre de la Préfecture du 17 avril 2023 concernant le renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales ;

Monsieur le Maire rappelle que les membres de cette commission sont : un conseiller municipal choisi dans l'ordre du tableau, un délégué de l'administration représentant de l'État, et un délégué représentant le Tribunal Judiciaire.

Après délibération, les personnes suivantes seront proposées à la Préfecture :

- Conseiller municipal : M. VAN LAECKEN Patrick (Titulaire) et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre (Suppléante)
- Représentant de l'État : Mme DENEL Carole (Titulaire) et M. FOUQUIER Natacha (Suppléante)
- Représentant du Tribunal Judiciaire : Mme GAMBIER Mélanie (Titulaire) et M. CARTON Pierre (Suppléant)

#### **VII – VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION « PARTS AMENDES DE POLICE » RÉALISATION ABRIBUS**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de revoir la délibération n°07-2023, car celle-ci ne permet pas à la commune de solliciter l'aide de l'État au titre des amendes de police en plus du Fonds d'appui aux communes.

Pour en bénéficier, Monsieur le Maire précise qu'il faut ajouter l'implantation de barrières de rue destinées à protéger l'espace ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'abri de bus pour un montant de travaux estimé à 5 962,77€ HT

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité

- Adopte le projet qui lui est présenté,
- Sollicite l'aide au département au titre du Fonds d'appui aux communes
- Sollicite l'aide de l'État au titre des amendes de police et arrête le plan de financement suivant :

Subvention du département Fonds d'appui aux communes :

2 385,11€ soit 40%

Subvention de l'État au titre des amendes de police :

2 385,11€ soit 40%

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :

Fonds propre : 1 192,55€

### **VIII – RÈGLEMENT SALLE DES FÊTES ET BARNUM (MODIFICATIONS TARIFAIRES, SUPPRESSION CHÈQUE DE CAUTION)**

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouvelles conditions de paiements de la location du barnum : Avis des sommes à payer avant la date de location, les chèques de caution disparaissent et un état des lieux sera rédigé pour chaque location. Il servira de justificatif en cas de dégradations du matériel loué.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE les modifications du Contrat et du règlement de mise à disposition du barnum et l'instauration d'un état des lieux pour chaque réservation, dont une ampliation sera jointe à la dite-délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les avis des sommes à payer relatifs aux locations.

Madame LEROY-LONGUET demande si la commune permet la location de tables/chaises uniquement. Monsieur le Maire répond que la commune prête gracieusement aux administrés les anciennes tables et chaises de la salle des fêtes.

### **IX – CHEMINS RURAUX : RÉVISION REDEVANCE CHEMINS (EX-AFR ET COMMUNAUX)**

Monsieur le Maire informe que l'enregistrement de la dissolution de l'AFR traîne auprès des services concernés.

Cependant, Monsieur le Maire propose d'entériner le coût de la redevance d'entretien des chemins ruraux pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose d'accepter les propositions de la Commission des Affaires Rurales :

- Fixer la redevance à 4,57€ l'hectare
- Instaurer un seuil minimum de taxation pour toute surface inférieure à 1 hectare au prix unique de 4,57€
- Globaliser sur un même avis des sommes à payer les différentes parcelles d'un même propriétaire

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide

- D'instaurer la redevance d'entretien des chemins aux propriétaires de marais, bois, et terres cultivables.
- D'instaurer la redevance d'entretien des chemins à 4,57€ l'hectare
- D'instaurer un seuil minimum de taxation pour toute surface inférieure à 1 hectare au prix unique de 4,57€
- Charge Monsieur le Maire d'émettre les avis à payer au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que la libre circulation redevienne effective dans les marais. Et notamment récupérer les terrains/chemins communaux phagocytés par des propriétaires.

Madame LEROY-LONGUET informe que les saignées « Chemin de Soues » ont besoin d'être entretenues.

Monsieur le Maire répond que le service concerné en sera informé.

## **X – INFORMATIONS DIVERSES**

### **A - PLUi : Mise à disposition du public « Modification simplifiée n°1 »**

Monsieur le Maire informe qu'un registre est ouvert en permanence en mairie. L'objet de la modification est :

Précision du règlement sur les obligations minimales en matière de stationnement vélos dans les zones U et AU

### **B – Relance du dispositif « Participation Citoyenne »**

Monsieur le Maire informe que Madame LEGROS, 2<sup>ème</sup> adjointe pilote la mise en place du dispositif. Actuellement, 15 personnes ont été identifiées pour y participer.

Une réunion d'information aura lieu le 16 juin à 18h30 à la salle des fêtes.

### **C – Dispositif « Banc Rouge »**

Monsieur le Maire explique brièvement le dispositif qui sera présenté lors d'une prochaine réunion.

### **D – Projet Horloge Église**

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de profiter des travaux pour installer une horloge sur l'Église, et présente les deux propositions de l'entreprise PASCHAL.

Monsieur VAN LAECKEN demande pourquoi les projets ne sont pas sur la face avant de l'Église ?

Monsieur CLÉRE répond qu'il y a moins de place sur la face avant, et que l'horloge serait moins visible. Ce projet sera voté lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire présente les cérémonies et événements à venir liés à l'Église :

- Cérémonie Baptême du Coq et résultats du Concours « Colorie le coq et donne-lui un nom »
- Présentation des cloches
- Concert annulé : les choristes malades se sont désengagés.

### **E - Comptes-rendus des participations aux réunions (CCNS/SIVU/Enfance Jeunesse)**

Réunion du SIVU concernant le budget, rien à signaler. L'entreprise COLAS a remporté l'appel d'offres pour la maîtrise des travaux (3 ans).

### **F – Concours « Maisons Fleuries »**

Monsieur le Maire communique sur la visite de la région pour l'obtention d'une fleur qui est prévue le 05 juillet 2023.

Pour minéraliser la structure métallique devant la mairie, le budget serait d'environ 500€.

### **G – Cérémonie DILLON**

Lors de la cérémonie, la commune a reçu un livre sur les soldats australiens, un cadre et une photo sur toile du soldat DILLON.

### **H – Questions diverses**

Monsieur LEGRIS demande si Monsieur FORGET a donné suite à la proposition de la mairie.

Monsieur le Maire informe ne pas avoir de retour de Monsieur FORGET.

Madame SINOQUET demande quand le trou dans la chaussée au croisement Rue de Magnez/Rue de la Croix va être réparé.

Monsieur le Maire répond que le macadam a été fait le jour même à midi. Cependant, celui du trottoir n'a pas été réalisé car c'est du macadam rouge qu'il faut poser.

Monsieur VAN LAECKEN demande si on a des nouvelles à propos de la ligne haute-tension ?

Monsieur le Maire répond que la commune n'a aucune nouvelle de la ligne RTE.

Madame LEROY-LONGUET demande un boitage pour Saint-Pierre pour informer les habitants des cérémonies patriotiques. Monsieur le Maire répond que l'ADAC ne distribue plus de flyers. Mais qu'il sollicitera l'association pour la cérémonie du 11 novembre 2023.

Monsieur VAN LAECKEN propose un affichage en mairie annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19h58.

Le Maire  
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance  
Patrick VAN LAECKEN

Conseil Municipal du 11 mai 2023

